

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0973

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier sis 37, rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0973**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier sis 37, rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté n° 2021-09-13-R-0675 du 13 septembre 2021, la Métropole de Lyon a préempté pour le compte de la Ville de Givors, auprès de la société civile immobilière (SCI) Pepito, un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 37 rue Roger Salengro à Givors.

La ville, par lettre du 23 août 2021, avait fait part de sa volonté d'acquérir ce bien et a demandé que la Métropole exerce son droit de préemption, pour son compte.

En effet, l'immeuble dans lequel est localisé le lot de copropriété est situé dans le secteur Salengro, en centre-ville, qui a fait l'objet d'une étude commerciale et dans lequel la ville projette l'accueil de nouvelles activités économiques. La maîtrise foncière de ce rez-de-chaussée par la collectivité lui permettra de cibler les activités économiques en centre-ville.

Il est donc proposé, par la présente délibération, l'approbation de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement contractée entre la Métropole et la Ville de Givors, permettant la revente à cette dernière du bien acquis par préemption.

II - Désignation du bien revendu

Le bien préempté consiste en un lot de copropriété dépendant d'un bâtiment implanté à l'alignement de la rue Roger Salengro avec cour attenante, à usage commercial et d'habitation, de 3 étages à usage d'habitation élevé sur sous-sol à usage de cave et d'un rez-de-chaussée à usage commercial.

Ce lot de copropriété n° 1 à céder forme un local commercial à usage de boutique d'une superficie de 65 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment avec les 716/10 000 des parties communes générales.

L'ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété est situé sur la parcelle cadastrée AR 182 d'une superficie de 305 m² au 37 rue Roger Salengro à Givors.

III - Condition de la revente

Aux termes de la promesse d'achat et de vente avec préfinancement, la Ville de Givors s'engage, d'une part, à racheter à la Métropole le bien -libre de toute occupation- au montant de la préemption, soit 38 000 € et, d'autre part, à rembourser à la Métropole l'ensemble des frais engagés par elle dans le cadre de la préemption, y compris les éventuels frais de contentieux ;

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 11 octobre 2021 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 38 000 €, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété à usage de local commercial dépendant de l'ensemble immobilier situé 37 rue Roger Salengro à Givors, sur la parcelle cadastrée AR 182, dans le cadre d'un projet de requalification et d'accueil d'activités économiques.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 38 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-273228-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
